



Le Vénérable. Plus bel arbre de France ?

Antoine Roger

À Kerséoc'h, entre Combrit et Pont-l'Abbé, vit un châtaignier millénaire. Son âge, estimé à 1 200 ans, en fait l'un des plus vieux arbres de France. Labellisé monument naturel et arbre remarquable, il concourt pour le titre d'arbre de l'année.



Les innombrables anfractuosités, saillies, bosses et arêtes de son tronc lui donnent un aspect quasi minéral.

13

Comme le nombre d'enfants, âgés de 12 à 13 ans, collés en cercle au tronc et se tenant main par la main bras écartés, qui étaient nécessaires pour faire le tour du châtaignier de Kerséoc'h, avant que sa circonférence soit diminuée par l'incendie des années 60 et l'ouragan de 87. D'après Jakez Cornou dans son article paru dans Cap Caval en mai 1992, un instituteur pont-l'abbiste avait coutume d'amener ses élèves pour ainsi entourer l'arbre.

« Le Vénérable », « le Patriarche » ou, plus modestement, « le gros arbre »... Les surnoms ne manquent pas au moment d'évoquer le châtaignier millénaire qui trône dans une clairière de Kerséoc'h, entre Combrit et Pont-l'Abbé. Mickaël Jézégou, gestionnaire de forêt dans les Côtes-d'Armor et écrivain du récent livre « Arbres remarquables en Finistère », ne cache pas l'admiration qu'il éprouve à son égard : « C'est un arbre extraordinaire ». Avec ses 1 200 ans estimés par dendrochronologie (méthode de datation par l'étude des anneaux de croissance des arbres, NDLR), il serait l'arbre le plus ancien de Bretagne. Voir plus. « C'est tout simplement l'un des plus vieux, sinon le plus vieil arbre de France. Il fait partie des arbres les plus anciens et colossaux d'Europe », assure le spécialiste. Des caractéristiques qui font de lui le favori, cette année, pour représenter la Bretagne au concours de l'Arbre de l'année organisé par le magazine Terre sauvage.

Classé monument naturel

Extraordinaire, « Le Vénérable » l'est assurément. Il suffit de l'apercevoir pour s'en rendre compte. Du chemin qui mène à Kerséoc'h, à bonne distance derrière les clôtures installées pour le protéger par les propriétaires du terrain, sa silhouette massive frappe. Son

emprise au sol impressionne. « Il mesure 14 m de circonférence pour 17 m d'envergure et 16 m de hauteur », détaille Mickaël Jézégou. De plus près, les innombrables anfractuosités, saillies, bosses et arêtes de son tronc lui donnent un aspect quasi minéral. Mais, en levant un peu les yeux, des milliers de feuilles d'un vert vigoureux scintillent au soleil. L'arbre est bien vivant.

Pourtant, son existence n'a pas toujours été aussi tranquille. Si l'on situe sa naissance autour de l'an 800, il est quasiment impossible de savoir qui l'a planté. « Les Romains, présents dans la région jusqu'en 410, auraient apporté les châtaigniers, essence originaire d'Asie, en Europe », explique Mickaël Jézégou. De la véritable histoire du vénérable, ne reste que des fragments. Jakez Cornou, dans un article de la revue Cap Caval paru en mai 1992, cite Alexandre Bouet qui, en 1835, serait le premier à l'évoquer : « Près de Pont-l'Abbé, au milieu d'un groupe de châtaigniers, tous remarquables par leurs dimensions, on en voit un qui est comme le roi des autres (...) ». En 1910, l'arbre millénaire et les 26 autres châtaigniers remarquables qui le côtoient sont classés monument naturel par arrêté ministériel. La châtaigneraie de Kerséoc'h est l'un des seuls sites bretons à en avoir

bénéficié. L'État a cessé d'en attribuer en 1938.

L'incendie : stupeur et émerveillement

Vingt-trois de ses respectables voisins sont tombés sous les haches des bûcherons pendant la Seconde Guerre mondiale. Le « Vénérable », lui, tient bon. En 1963 ou 1965 (la date diffère selon les sources), un chasseur imprudent lui met le feu, en tentant de déboucher des lapins terrés sous son tronc. L'incendie dure entre deux et dix jours, selon les versions. « Malgré la tristesse que nous éprouvions à voir brûler le gros arbre, nous restons convaincus de n'avoir jamais vu un spectacle plus beau et plus impressionnant », écrit Eugène Lautrédou, dans le Télégramme du 2 décembre 1968. « L'arbre entier (...) était en feu (...). Tout se consumait comme du charbon ardent et le moindre souffle de vent ranimait étrangement les lueurs rougeâtres des branches en feu. (...) Ceux qui l'ont vu en garderont souvenir toute leur vie ».

L'arbre de l'année ?

Si l'on crut à sa fin, il n'en fut rien. Quelques saisons plus tard, « Le Vénérable » bourgeonne à nouveau, tel le phénix. L'incendie et l'ouragan de 1987 lui ont fait perdre une de ses plus

grosses branches et ont réduit sa circonférence de 20,5 m (mesurée en 1932 par M.L. Winter) à 14 m, mais l'arbre est encore vigoureux. « Il produit toujours plus de châtaignes », remarque Nadine Le Nader, propriétaire du terrain dont une partie est un parc d'aventure. « C'est toujours lui qui bourgeonne en premier. Comme si les autres châtaigniers attendaient son autorisation », explique celle qui prend très à cœur la protection de ce vestige vivant. « Nous limitons l'accès aux seuls clients du parc, qui peuvent l'observer derrière une clôture ». Labellisé arbre remarquable par l'association A.R.B.R.E.S. en 2005, il est aussi le seul de la commune à être protégé par le Plu. « Personne ne peut décider de l'abattre ou de l'élaguer sans autorisation du conseil municipal et de l'architecte des Bâtiments de France », précise Stéphane Le Doaré, maire de Pont-l'Abbé.

Le titre d'arbre de l'année, dont le nom du candidat breton sera révélé le 14 septembre, pourrait ajouter une ligne à son palmarès. Une distinction de plus, qui ne serait pas de trop pour préserver ce monument. Car comme Mickaël Jézégou le rappelle : « Les arbres ne meurent jamais de mort naturelle. Sans intervention de l'homme ou des maladies, ils seraient immortels ».

Arbre remarquable : les contours de la notion

La notion d'arbre remarquable peut paraître floue. En effet, elle n'a pas de définition entièrement objective. Et surtout, cette appellation n'a pas de réelle valeur juridique. « La notion d'arbre remarquable a toujours existé. Déjà, Plinius l'Ancien, écrivain et naturaliste romain du I^{er} siècle, recensait les plus beaux arbres de la ville de Rome », indique Mickaël Jézégou, coauteur du livre Arbres remarquables en Finistère. La terminologie « arbre remarquable » va être utilisée beau-

coup plus tard, par l'association A.R.B.R.E.S., créée en 1994 et qui décerne, depuis 2000, un label Arbre remarquable de France, aux végétaux qui le méritent. Plus de 450 en bénéficient en France, dont trois dans le Finistère. Mais un arbre n'a pas besoin d'être labellisé pour être considéré comme remarquable.

Des critères relatifs et subjectifs

La notion a beau être subjective, on peut en identifier quelques critères.

L'âge et les dimensions de l'arbre sont parmi les premiers. Mais attention, tout dépend de l'essence : pour un chêne, atteindre 300 ans n'a rien d'exceptionnel, tandis qu'un if trois fois centenaire pourrait être remarquable. Idem pour les dimensions. L'esthétisme d'un arbre entre également en compte. « On regarde comment il est intégré dans son environnement, s'il est bien équilibré, ou présente des formes originales », précise Mickaël Jézégou. Un autre des cri-

tères a particulièrement d'importance pour le gestionnaire de forêts : « Mon dada, c'est le lien entre un arbre et l'homme, sa fonction sociale, son histoire : arbre agricole, arbre à palabres, arbre sacré... Mais au-delà des critères, je crois que le plus important reste l'émotion que l'on peut ressentir devant l'un d'entre eux ».

L'association A.R.B.R.E.S. milite pour que son label ait une reconnaissance juridique qui confirmerait le caractère patrimonial des arbres remarquables.



« Le Vénérable », châtaignier millénaire de Kerséoc'h à Pont-l'Abbé, était déjà prisé des photographes au début du XX^e siècle, comme en témoigne cette carte postale d'époque. (Collection Serge Duigou)